

C'est dans une vûë si salutaire, que la France n'a d'abord opposé aux procédés injurieux de l'Angleterre, que la conduite la plus modérée.

Tandis que la Marine Angloise enlevait par les violences les plus odieuses, & quelquefois par les plus lâches artifices, les Vaisseaux François qui navigoient avec confiance sous la sauvegarde de la foi publique, Sa Maj. renvoyoit en Angleterre une Frégate, dont la Marine Française s'étoit emparée, & les Bâtimens Anglois continuoient tranquillement leur commerce dans les Ports de France.

Tandis qu'on traitoit avec la plus grande dureté dans les Isles Britanniques les Soldats & les Matelots François, & qu'on franchissoit à leur égard les bornes que la Loi naturelle & l'humanité ont prescrites aux droits même les plus rigoureux de la guerre, les Anglois voyageoient & habitoient librement en France sous la protection des égards que les peuples civilisés se doivent réciproquement.

Tandis que les Ministres Anglois, sous l'apparence de la bonne foi, en imposoient à l'Ambassadeur du Roi par de fausses protestations, on exécutoit déjà dans toutes les parties de l'Amérique Septentrionale, des ordres directement contraires aux assurances trompeuses qu'ils donnoient d'une prochaine conciliation.

Tandis que la Cour de Londres épuisoit l'art de l'intrigue & les Subsidés de l'Angleterre pour soulever les autres Puissances contre la Cour de France, le Roi ne leur demandoit pas même les secours que des Garanties ou des Traités défensifs l'autorisoient à exiger, & ne leur conseilloit que des mesures convenables à leur repos & à leur sûreté.